

# Le parlement réinvente la famille

**SOCIÉTÉ** • *Nom de famille, autorité parentale et adoption des couples homosexuels: décodage de trois gros dossiers votés à Berne, avec le sociologue Eric Widmer.*

**ANNICK MONOD**

Ça bouge dans le droit de la famille! En fin de semaine passée, le parlement a voté sur pas moins de trois objets de législation familiale. Les élus ont jeté aux oubliettes le double nom des couples mariés et la transmission quasi automatique aux enfants du nom du père. Ils ont aussi accepté le principe de l'autorité parentale conjointe pour les parents non mariés, séparés ou divorcés, réclamée depuis des années par les défenseurs des droits des pères. Enfin, ils ont refusé aux couples homosexuels le droit d'adopter des enfants. Trois décisions qui disent l'évolution actuelle de la famille dans notre société. Décodage avec le sociologue Eric Widmer, professeur à l'Université de Genève et spécialiste du couple et de la famille.

**Désormais, les femmes mariées pourront garder leur nom, le donner à leur mari et même à leurs enfants. Victoire de l'égalité?**

Pas seulement. Cette réforme est surtout perçue en termes d'égalité entre les sexes, mais plus qu'une revendication de stricte égalité, j'y vois une affirmation du droit à l'individualité. C'est une évolution qui touche notre société de façon très large: l'individualisme est devenu une valeur dominante dans les domaines politique, culturel et économique. Il n'est plus question de nier son identité pour se fondre dans le groupe. Assez logiquement, la famille s'organise aussi sur ces principes-là.

**Comment ces valeurs s'expriment-elles au sein de la famille?**

Depuis les années 60, les liens familiaux se sont fortement individualisés: les liens entre les personnes restent importants, mais ils sont changeants au cours d'une vie. C'est ce que François de Singly appelle la famille du «libre ensemble». Cela correspond à des valeurs d'autonomie, de développement personnel, d'affirmation de sa propre singularité dans le cadre familial. Cette évolution reflète des changements d'attentes par rapport à la famille, en particulier chez les jeunes générations.



**«L'autorité conjointe est un progrès, mais elle peut aussi être source de conflits»**

ERIC WIDMER

**La droite conservatrice a combattu la réforme: avec le libre choix du nom, on ne saura plus «qui est qui». Mais bien des familles portent déjà des noms différents...**

Oui, c'est déjà le cas dans les familles recomposées, les familles monoparentales, et chez les parents non mariés, qui sont en



Le double nom, c'est fini: désormais, les épouses devront en choisir un seul. DR

augmentation en Suisse: entre 15 et 20% d'enfants naissent hors mariage. Ces évolutions n'ont pas attendu cette réforme pour apparaître. La famille nucléaire, avec un homme et une femme, mariés pour la vie et ayant uniquement des enfants biologiques nés de cette union, c'est une réalité qui est encore bien présente, mais ce n'est plus le seul modèle familial.

**Le risque de ces nouveaux modèles?**

Le risque, c'est qu'ils fragilisent le couple. Par exemple, le fait que le nom devienne objet de négociation, plutôt que d'être imposé par une instance extérieure, signifie qu'on va multiplier les occasions de conflit au sein de la famille. Ces changements de valeurs vont de pair avec une hausse des divorces.

**Avec l'autorité parentale conjointe aussi, on passe d'un système rigide à un système où on négocie. Un bien ou un mal?**

En affirmant que le lien coparental peut continuer après une séparation, la réforme va dans le bon sens. Jusqu'ici, le législateur disait qu'en cas de divorce, il était normal que la femme ait la charge des enfants, et de nombreux pères étaient très insatisfaits de disparaître de la vie de leurs enfants. Cette réforme réaffirme leur droit à la négociation et soulève beaucoup d'espoir. Nos études montrent qu'un coparentage actif entre les parents biologiques est favorable aux enfants: moins de problèmes scolaires et de comportement.

**Alors où est le problème?**

Cela met une grande responsabilité sur les dos des parents – mais aussi des enfants. Elle fera sans doute le bonheur des gens bien dotés socialement et économique-

ment, mais probablement un peu moins de ceux qui ont peu de ressources. Car pour mettre en place une coparentalité active, il faut du temps, de l'argent, de grands domiciles et une capacité de négociation avec l'autre. Ce n'est pas donné à tout le monde. L'autorité conjointe peut être source de stress et de conflits, en particulier lorsque le divorce est très conflictuel. Mais aussi lorsque le parent gardien veut créer un nouveau noyau familial et distendre les liens avec l'ex-conjoint, comme c'est souvent la tendance dans les classes moins favorisées.

**Concrètement, ces réformes vont-elles chambouler la famille?**

Il faudra voir dans les faits combien de familles vont réellement choisir des solutions alternatives. Je ne m'attends pas à un raz de marée... Il y a toujours un décalage entre les discours politiques et quelques cas médiatisés, et ce que vivent la majorité des gens dans leur vie familiale. Dans les faits, la Suisse reste extrêmement conservatrice. Par exemple, malgré le discours égalitaire qui s'est installé depuis les années 70, les femmes continuent à assumer quatre cinquièmes du travail domestique. Et lorsqu'il y a des enfants, elles continuent à travailler à temps très partiel, et donc à ne pas pouvoir mener une carrière qui exigerait un emploi à plein temps.

**L'adoption par les couples homosexuels, elle, a de nouveau été refusée. Pourquoi ce thème suscite-t-il une telle réticence?**

Il y a toujours en Suisse un certain malaise à ce sujet, sous prétexte que les enfants seraient mal socialisés et que cela leur poserait d'importants problèmes d'identité. Je serais moins pessimiste: aux Etats-Unis, plusieurs études montrent que les enfants élevés par des couples homosexuels n'ont pas plus de problèmes que les autres. Mais à mon avis, on fait là beaucoup de tapage sur un problème qui ne concerne en fait qu'un nombre de cas très limité.

**Comment cela?**

Dans la réalité, la question des couples homosexuels qui adoptent un enfant «extérieur» au couple concerne très peu de gens. Bien plus importante – et beaucoup moins médiatisée – est la question des «conversions». C'est-à-dire d'adultes hétérosexuels, qui ont été mariés, ont eu des enfants, puis qui se sont rendu compte qu'ils avaient une préférence pour le même sexe, qui ont divorcé et se sont mis en couple avec une personne du même sexe. C'est beaucoup plus fréquent, mais on en parle très peu. Dommage: il y a là des expériences à partager, des réflexions à mener. S'agit-il de familles recomposées comme les autres? Comment reconnaître et protéger ces nouveaux liens? I